



Rencontres du patrimoine
Abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives – 22 mai 2025

Introduction de Jérémie Patrier-Leitus, député du Calvados et co-président du groupe d'études Patrimoine et Tourisme de l'Assemblée nationale

Chers amis,

Alors que la politique ressemble bien trop souvent à un monument en état de délabrement et que l'Assemblée nationale donne l'image, il faut bien le dire, d'un édifice en état de délabrement avancé, je dois vous dire que je suis particulièrement heureux d'être à vos côtés ce matin.

Quelques mots en préambule pour vous remercier. Remercier chaleureusement chacune et chacun d'entre vous car si vous présent ce matin dans ce sublime écrin patrimonial, c'est que vous êtes des combattants du patrimoine.

Alors, d'aucuns diront que le mot combattant est fort. Ils méconnaissent, il me semble, un fait établi, partagé unanimement : restaurer, valoriser un édifice patrimonial relève aujourd'hui dans notre pays d'un véritable parcours du combattant.

Merci à vous tous de vous porter au chevet de votre patrimoine local, de notre patrimoine. Elu, professionnel du patrimoine, responsable d'association, bénévoles, citoyen, vous êtes les gardiens attentionnés de nos lieux pluriséculaires qui façonnent l'identité de nos paysages et sont l'âme de nos communes rurale. Je veux vous dire ma reconnaissance et ma gratitude

Je veux également remercier les artisans de cette journée.

Marc, remarquable chef d'orchestre de cette journée qu'il a pensée, conçue avec l'engagement, la passion, la hauteur de vue et le sens de la diplomatie que nous lui connaissons.

Merci à Sylvie et aux Agitateurs du Patrimoine qui en ont été les piliers, au département du Calvados à la commune de Saint-Pierre-en-Auge et à tous les membres du comité d'organisation.

Alors, je ne ferai pas de long discours car l'objet de cette rencontre est de nourrir des échanges fertiles et féconds entre nous. Je partagerai simplement avec vous trois convictions et quelques propositions.

1. Alors que des ferment de haine et de division traversent notre pays, le patrimoine est et doit être un projet politique pour faire nation. Il est et doit être une grande cause nationale. Pour une raison simple, évidente. Le patrimoine est universel et contribue à la cohésion nationale. De tout temps, c'est à l'ombre des tours de nos cathédrales, au chevet de nos monuments, que les Français se sont rassemblés dès qu'ils sentaient le besoin de retrouver ce qui faisait leur unité, « leur destin commun ». Alors bien sûr, la renaissance de notre patrimoine religieux ne suffira pas, à elle seule, à réparer les fractures profondes de notre pays et à unir la nation française, mais il est bien ce trait d'union entre un héritage en partage et un avenir en commun et en cela un projet politique pour faire nation.

2. Si nous voulons sauver l'immensité de notre patrimoine (45 000 monuments historiques, plus de 40 000 églises), il nous faut mobiliser des financements innovants. Malgré les efforts conjugués de l'Etat, des collectivités locales, des fondations privées et des mécènes et donateurs, les fonds mobilisés ne sont pas suffisants.
3. Notre politique patrimoniale est trop souvent une politique de conservation et de restauration. La valorisation étant bien trop souvent accessoire. Je plaide pour une politique patrimoniale qui soit autant une politique de restauration que de valorisation.

Quelques propositions pour nourrir nos échanges et que je soumets à votre réflexion.

1. Conditionnons les aides/subventions aux projets de restauration à la définition et à la mise en œuvre d'un véritable projet de valorisation (culturelle ou touristique a minima d'ouverture régulière)
2. Elargissons tous nos dispositifs fiscaux et crédits d'impôt de restauration du patrimoine à la valorisation. Les dépenses de valorisation du patrimoine doivent pouvoir entrer dans le champ de ces dispositifs.
3. Lançons un inventaire national de notre patrimoine religieux - le dernier bilan complet date des années 1980 - pour recenser les édifices les plus menacés à court terme et définir une stratégie efficace de préservation et de protection.
4. Créons le Fonds Notre-Dame de Paris pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine religieux en instaurant un droit d'entrée*. La cathédrale deviendrait ainsi la protectrice et le porte-étendard du patrimoine religieux français et la renaissance de la cathédrale permettrait de faire renaître notre patrimoine religieux et notamment nos églises rurales. Un symbole magnifique.
5. Affectons une partie de la taxe de séjour au financement et à la valorisation du patrimoine religieux. Le patrimoine est un levier majeur de l'attractivité touristique de la France et le tourisme doit donc contribuer à sa sauvegarde et à son rayonnement.
6. Envisageons la reprise progressive de propriété par l'État des 67 cathédrales qui appartiennent aujourd'hui aux communes, à l'instar de Lisieux, et qui, faute d'ingénierie et de moyens, peinent à en assumer l'entretien et la lourde charge. Seul l'État peut garantir la survie de ces joyaux architecturaux, témoins des siècles.
7. Mettons en place une vaste campagne d'inscription et de classement au titre des monuments historiques de sites patrimoniaux - religieux ou non - qui le justifient et qui pourront ainsi bénéficier de subventions du ministère de la Culture.
8. Accompagnons les élus locaux dans leurs projets de restauration en créant un guichet unique qui leur offrira ingénierie, conseils et outils pratiques. Restaurer pour restaurer n'a aucun sens et il nous faut renforcer nos actions de valorisation et de promotion du patrimoine.
9. Inventons un Pass patrimoine national, à l'instar du Heritage Pass anglais, qui permettrait de valoriser notre patrimoine, en donnant accès à des milliers de lieux, et de recueillir des fonds significatifs pour leur restauration.

10. Permettons aux visiteurs d'ouvrir eux-mêmes, grâce à des applications connectées, nos lieux patrimoniaux locaux, trop souvent fermés faute de bénévoles ou de guides.
11. Fédérons partout en France des «bénévoles du patrimoine» qui seraient chargés de valoriser notre patrimoine de proximité et d'organiser des visites.
12. Clarifions les usages possibles au sein des édifices religieux à travers la signature d'une charte entre l'État et la Conférence des évêques de France. Cette charte serait déclinée par les élus locaux et les diocèses et permettrait de faire vivre tout au long de l'année nos églises sans remettre en cause leur vocation cultuelle.